



**Robin Richermo**

# LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I

RAPPORT MENSUEL FINANCIER AU 30 AVRIL 2026

## Objectif d'investissement

L'objectif de gestion du FCP est double : - chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx (dividendes nets réinvestis), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4% maximum sur un horizon annuel : et - mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

<b>Actif net global</b>	<b>1 785,96 M€</b>
<b>VL part I</b>	<b>33 697,17 €</b>

## Caractéristiques du FCP

### Composition de l'indicateur de référence\*

Euro Stoxx dividendes nets réinvestis	100%
---------------------------------------	------

\* Depuis le 20 déc. 2024

### Caractéristiques

Date de création de l'OPC	30/04/1998
Date de 1ère VL de la Part	09/07/2010
Durée minimale de placement recommandée	5 ans et plus
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Société de gestion	LBP AM
Dépositaire	CACEIS BANK
Eligible au PEA	Oui

### Valorisation

Fréquence de valorisation	Quotidienne
Nature de la valorisation	Cours de clôture
Code ISIN part I	FR0010914069
Ticker Bloomberg part I	ELANCEI FP
Lieu de publication de la VL	<a href="http://www.lbpam.com">www.lbpam.com</a>
Valorisateur	CACEIS Fund Administration SA

### Souscriptions-rachats

Heure limite de centralisation auprès du dépositaire	13h00
Heure limite de passage d'ordre auprès de La Banque Postale	12h15
Ordre effectué à	Cours Inconnu
Souscription initiale minimum	1 000 000 Euros
Décimalisation	1/100 000 ème de part

### Frais

Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	0,53% TTC de l'actif net
Commissions liées aux résultats	0,03% TTC de l'actif net

Calcul des commissions liées aux résultats

20 % de la surperformance nette de frais de gestion fixes, réalisée par la SICAV par rapport à la progression réalisée, sur la Période de Calcul considérée, par un fonds fictif réalisant une performance égale à celle de l'indicateur de référence ajustée des souscriptions/rachats dans la SICAV.

Commission de souscription	Néant
Commission de rachat	Néant

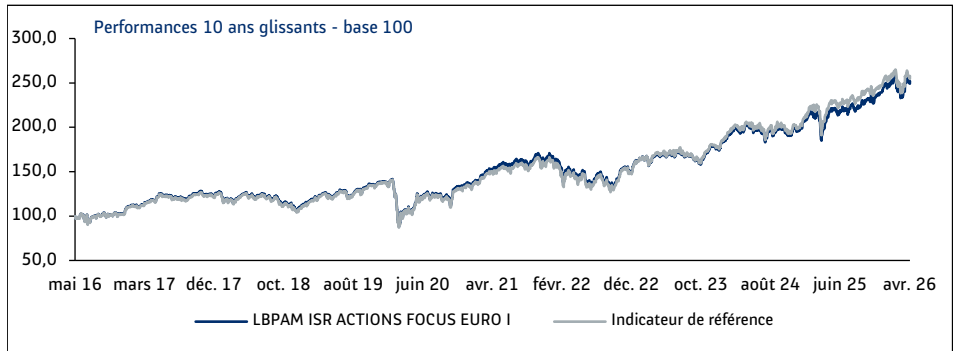
<b>NOTATION MORNINGSTAR™</b> Eurozone Large-Cap Equity	<b>NOTATION MORNINGSTAR SUSTAINABILITY™</b>	<b>NOTATION QUANTALYS™</b> Actions Zone Euro
---	---	---



### PROFIL DE RISQUE



## Performances arrêtées au 30 avril 2026



Les performances passées ne présagent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les calculs sont réalisés coupons nets réinvestis, nets de frais de gestion, sans déduction des droits d'entrée / sortie éventuels.

PERFORMANCES CUMULÉES	Début d'année	1 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	4,65%	6,66%	21,51%	48,99%	66,07%	152,97%
Indicateur de référence	3,73%	6,39%	19,33%	50,89%	73,47%	158,59%
Ecart de performance	0,92%	0,27%	2,18%	-1,90%	-7,40%	-5,62%

PERFORMANCES ANNUELLES	2025	2024	2023	2022	2021
OPC	22,29%	10,52%	19,87%	-11,02%	24,43%
Indicateur de référence	24,25%	11,14%	22,23%	-9,49%	23,34%
Ecart de performance	-1,96%	-0,62%	-2,36%	-1,53%	1,09%

PERFORMANCES ANNUALISÉES	3 ans	5 ans	10 ans
OPC	14,17%	10,67%	9,72%
Indicateur de référence	14,65%	11,64%	9,96%
Ecart de performance	-0,48%	-0,97%	-0,24%

## Principaux indicateurs de risque

INDICATEURS DE RISQUE	sur 6 mois	sur 1 an	sur 3 ans	sur 5 ans	sur 10 ans
Volatilité de l'OPC	15,60%	13,73%	14,15%	16,62%	17,81%
Volatilité de l'indicateur de réf.	15,89%	13,87%	14,57%	17,01%	18,12%
Tracking error	1,48%	1,34%	1,27%	1,20%	1,01%
Ratio de Sharpe	1,07	1,42	0,79	0,53	0,50
Ratio d'information	3,19	1,62	-0,38	-0,81	-0,24
Bêta	-	0,99	0,97	0,97	0,98

Données calculées sur le pas de valorisation.

	Plus forte perte historique	Début de la plus forte perte	Fin de la plus forte perte	Délai de recouvrement
Perte maximale 10 ans	-37,85%	19/02/2020	18/03/2020	355 jours

Volatilité	Elle mesure l'importance des variations du prix d'un actif et donne donc une estimation de son risque (mathématiquement, la volatilité est l'écart type des rentabilités de l'actif).
Tracking error	C'est la mesure du risque pris par le portefeuille par rapport à son indicateur de référence.
Ratio de Sharpe	Il mesure l'écart de rentabilité du portefeuille par rapport au taux sans risque divisé par la volatilité du portefeuille.
Ratio d'information	C'est l'écart de performance entre le portefeuille et son benchmark divisé par la tracking error.
Bêta	Il est la mesure de la sensibilité du portefeuille par rapport à son benchmark.

Sources des données, OPC et indicateurs de réf. : LBP AM

## Commentaire de gestion

Conformément à son objectif de gestion, le portefeuille a été constitué en sélectionnant, à partir de données issues du consensus des analystes financiers, les titres présentant les meilleurs profils relatifs en termes de croissance attendue des résultats, de visibilité et d'évaluation, tout en intégrant des critères extra-financiers. Les expositions pays, devises et sectorielles sont assez proches de celles de l'indice de référence, tout en respectant les exclusions du Label ISR.

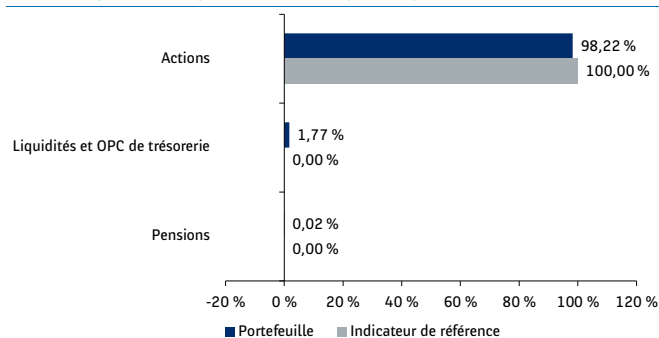
A fin Mars les valeurs les plus surpondérées sont Saipem S.p.A., Vallourec SA, Gaztransport & Technigaz SA, STMicroelectronics NV (Milan), Leonardo SpA. Les valeurs les plus sous-pondérées sont TotalEnergies SE, Siemens Energy AG, Eni S.p.A., RWE AG, BASF SE.

La plus forte surpondération est de 0.83% et la plus forte sous-pondération est de -2.79%

Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

## Structure du portefeuille

### RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



### INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres actions en portefeuille	117
Exposition globale	98,22%
Risque spécifique (1 an)	1,33%
Risque systématique (1 an)	13,67%
Poids des 10 premiers titres	27,21%
Poids des 20 premiers titres	42,27%

### OPC EN PORTEFEUILLE

Libellé	Catégorie AMF	% de l'actif net
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme	7,26%
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme	1,57%

### 10 PRINCIPAUX ÉMETTEURS EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
ASML HOLDING NV	Technologies de l'Information	Pays-Bas	7,46%
SIEMENS AG	Industrie	Allemagne	3,15%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Industrie	France	2,71%
ALLIANZ SE	Finance	Allemagne	2,57%
IBERDROLA SA	Services aux Collectivités	Espagne	2,22%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	Finance	Espagne	1,97%
DEUTSCHE TELEKOM AG	Services de Communication	Allemagne	1,83%
SAP SE	Technologies de l'Information	Allemagne	1,79%
BNP PARIBAS SA	Finance	France	1,79%
SANOFI SA	Santé	France	1,72%

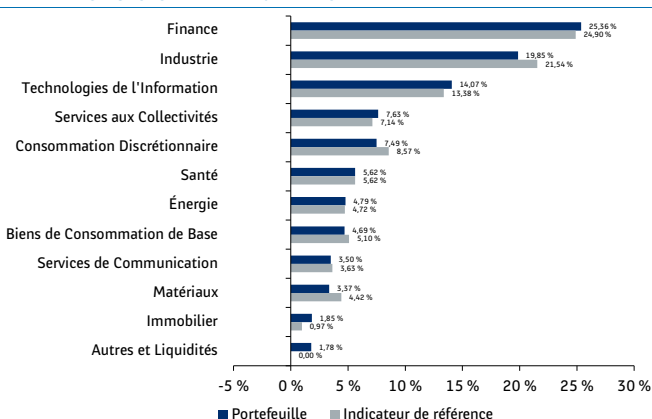
### PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
SAIPEM SPA	1,61%	0,09%	1,52%
VALLOUREC SACA	1,15%	0,06%	1,09%
STMICROELECTRONICS NV	1,37%	0,45%	0,92%
TECHNIP ENERGIES NV	0,97%	0,08%	0,89%
NOKIA OY	1,69%	0,85%	0,83%

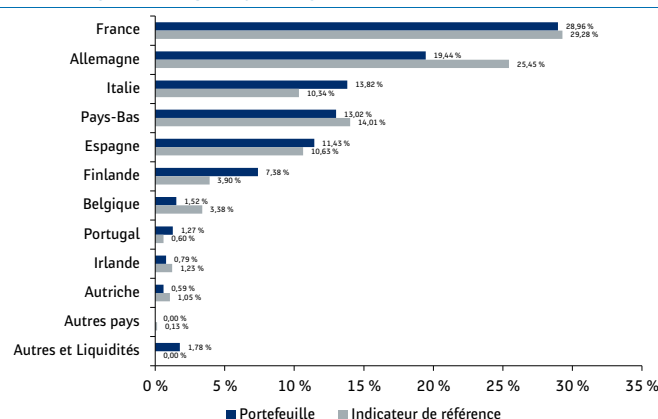
### PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf.	Ecart
TOTALENERGIES SE	-	2,58%	-2,58%
SIEMENS ENERGY AG	1,12%	2,08%	-0,96%
ENI SPA	-	0,69%	-0,69%
RWE AG	-	0,62%	-0,62%
ARGENX SE	-	0,61%	-0,61%

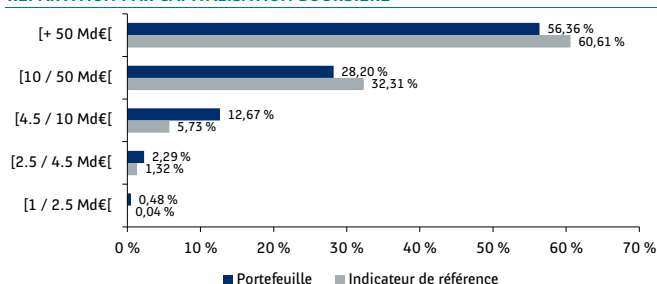
### RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET \*



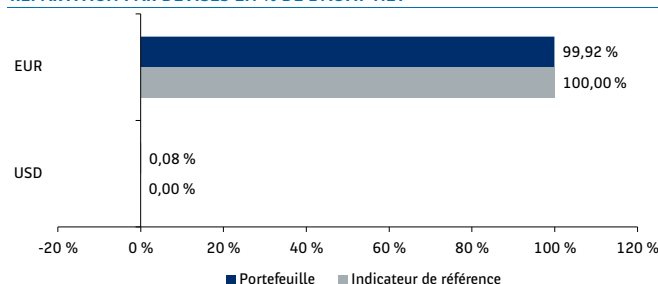
### RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET \*



### RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSIÈRE \*



### RÉPARTITION PAR DEVICES EN % DE L'ACTIF NET \*



\* Réalisé par transparence ; la catégorie OPC regroupe les OPC non traités par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités inclut les OPC monétaires.

Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DIC, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site [www.lbpam.com](http://www.lbpam.com).

# LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2026

## PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note <sup>1</sup>
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	30%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	7,91
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité <sup>2</sup>	7,88

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

<sup>1</sup> L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

<sup>2</sup> L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

### METHODOLOGIE GREaT

#### Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires.

#### Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines et naturelles : respect des droits fondamentaux au travail, politiques et pratiques RH, protection de l'environnement et limitation des impacts négatifs sur la nature tout au long de la chaîne de valeur.

#### Transition Énergétique

Contribuer à la transition énergétique pour de nouveaux modes de consommation et de production plus durables, et accompagner le passage d'un modèle économique fortement consommateur d'énergies fossiles vers un modèle sobre, résilient et décarboné.

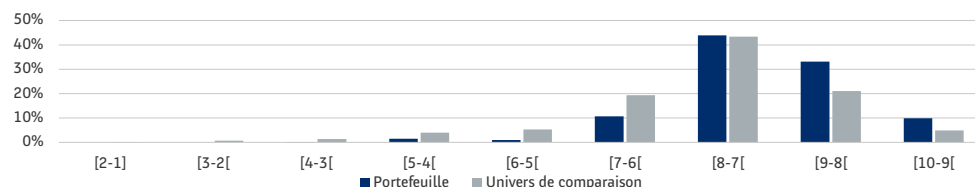
#### Développement des Territoires

Assurer le respect des droits humains dans l'ensemble de la chaîne de valeurs des entreprises (communautés, clients, chaînes d'approvisionnement...) et impact sociétal des entreprises.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
<b>G - Gouvernance Responsable</b>	<b>7,16</b>	100,0%	<b>6,96</b>	100,0%	Univers de comparaison
<b>R - Gestion Durable des Ressources</b>	<b>7,38</b>	100,0%	<b>6,85</b>	100,0%	
<b>E - Transition Énergétique</b>	<b>7,69</b>	100,0%	<b>7,26</b>	100,0%	
<b>T - Développement des Territoires</b>	<b>7,14</b>	100,0%	<b>6,61</b>	100,0%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

### Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



### Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	0,7%	10,00	23,5%	19,9%	33,5%	23,1%
EDP SA	0,7%	9,84	13,5%	36,5%	26,1%	23,9%
UPM-KYMMENE OYJ	0,7%	9,74	24,8%	24,5%	17,1%	33,6%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	2,7%	9,64	16,9%	33,8%	33,2%	16,1%
WENDEL SE	0,1%	9,62	11,9%	30,0%	24,8%	33,4%

# LBPAM ISR ACTIONS FOCUS EURO I

RAPPORT MENSUEL ESG AU 30 AVRIL 2026

## INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

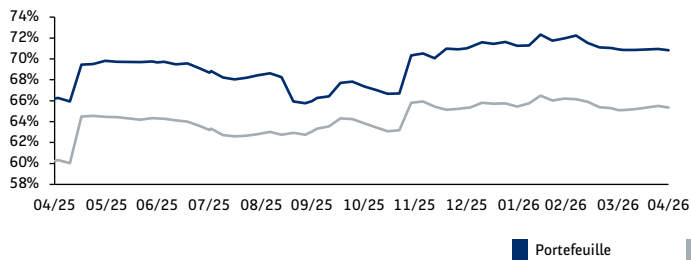
	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	74,1%	35,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

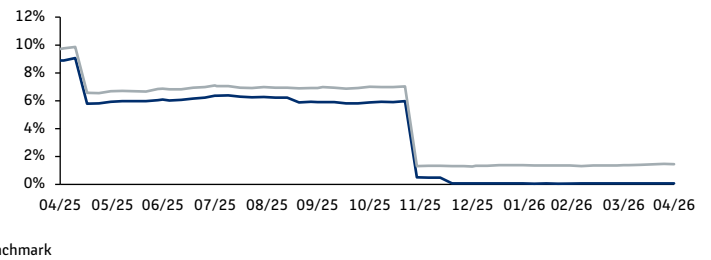
Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	70,8%	65,4%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

Indicateur 2 - Social	Portefeuille	Comparable
Manque de diligence raisonnable	0,1%	1,5%
Taux de Couverture	83,6%	89,9%

### HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



### HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



#### Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero Source(s) : CDP_TEMP	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.	%

#### Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Manque de diligence raisonnable Source(s) : MSCI	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme.	% AUM

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

## OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
- La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition économique et Énergétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings).

La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.